

SOCIAL

L'âge moyen du départ a progressé l'an dernier, sous l'effet de la réforme des retraites de 2003, tout en restant inférieur à 60 ans. L'écart avec le secteur privé ne cesse de se réduire depuis vingt ans. Le nombre de départs s'est effondré l'an dernier.

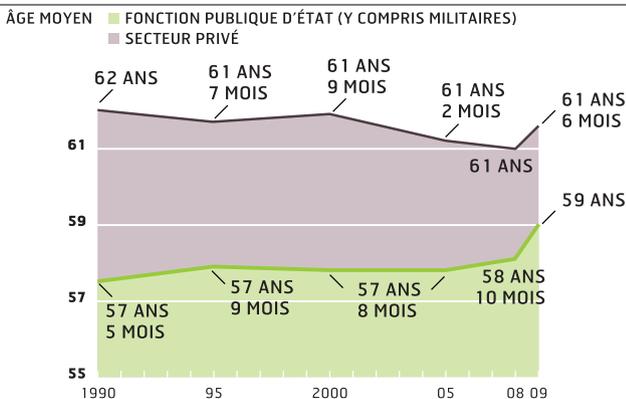
Les fonctionnaires prennent leur retraite de plus en plus tard

entement mais régulièrement, l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires augmente, après avoir longtemps stagné. L'an dernier, les agents civils de la fonction publique d'Etat sont partis, en moyenne, à 59 ans et 8 mois. C'est quatre mois plus tard qu'en 2008. Dans la fonction publique territoriale et hospitalière, l'âge moyen de liquidation de la retraite était de 58 ans et 5 mois en 2009, sept mois de plus qu'en 2008, relève un bilan du ministère du Budget qui vient d'être publié.

Première explication : la réforme de 2003, qui augmente la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein, produit de plus en plus ses effets. Et les agents sont particulièrement nombreux à faire usage de la surcote, qui permet d'améliorer le niveau de pension en retardant le départ : 28 % des fonctionnaires de l'Etat en ont bénéficié l'an dernier, une proportion deux fois plus élevée que dans le privé. La surcote a bonifié de 153 euros par mois leur pension en moyenne.

Le mouvement va se poursuivre
Deuxième tendance de fond : les catégories de métiers qui ont le droit de partir avant 60 ans - policiers, pompiers, infirmiers, instituteurs... - sont de moins en moins nombreuses. Ainsi, les instituteurs, qui peuvent partir à 55 ans, sont progressivement remplacés par des professeurs des écoles, dont l'âge de départ est fixé à 60 ans. Enfin, le durcissement des conditions d'accès au dispositif des « carrières longues », qui permet un départ anticipé pour les assurés ayant commencé à travailler avant 18 ans, a également joué. Résultat, l'écart avec le secteur

PUBLIC-PRIVÉ : L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE



agents à retarder leur départ, afin de maintenir leur niveau de revenus. Lorsqu'ils liquideront leurs droits, cette année ou plus tard, ils feront mécaniquement progresser l'âge moyen de liquidation des droits.

A plus long terme, la réforme en cours du statut des infirmiers va aussi repousser l'âge moyen de la retraite. Tous les infirmiers de l'hôpital public qui optent pour le passage en catégorie A verront leur rémuné-

59 ANS ET 8 MOIS

L'âge moyen du départ dans la fonction publique d'Etat (hors militaires) en 2009.

L'ÂGE DE DÉPART PAR MÉTIER DANS LA FONCTION PUBLIQUE

ÂGE MOYEN, DÉPARTS DE 2009

POLICE	55 ANS
ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	55 ANS 1 MOIS
PROFESSEURS DES ÉCOLES ET INSTITUTEURS	56 ANS 5 MOIS
CATÉGORIES ACTIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE (INFIRMIERS...)	56 ANS 10 MOIS
CATÉGORIES ACTIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (SAPEURS-POMPIERS, POLICE MUNICIPALE...)	57 ANS 4 MOIS
ADMINISTRATION DES DOUANES	59 ANS 10 MOIS
PROFESSEURS AGRÉGÉS ET CERTIFIÉS	60 ANS 7 MOIS

« LES ÉCHOS » / SOURCE : MINISTÈRE DU BUDGET

privé se resserre. Il reste élevé - deux ans et demi -, mais il s'est réduit d'un an depuis 2005, de deux ans depuis 1990 (voir graphique).

Ce décalage de l'âge du départ des fonctionnaires devrait se poursuivre cette année. D'abord à cause d'un phénomène conjoncturel : le nombre de nouveaux retraités s'est effon-

dré l'an dernier : - 16 % pour l'Etat, où on n'avait pas constaté un flux de départs aussi faible depuis 2002, - 21 % à l'hôpital et dans les collectivités locales ! Probablement un effet de la crise, avance le ministère du Budget. La baisse du revenu du conjoint ou des enfants non fonctionnaires a pu inciter certains

ration revalorisée, mais leur âge de départ sera repoussé de 55 à 60 ans. Enfin, la réforme 2010 des retraites, actuellement examinée par le Conseil constitutionnel, prévoit la suppression progressive des départs anticipés pour les fonctionnaires mères de trois enfants. Et elle relève de deux ans, comme pour les salariés, l'ensemble des âges de départ dans les trois fonctions publiques.

Le montant moyen des pensions des agents civils de l'Etat a par ailleurs représenté 1.742 euros l'an dernier (+ 1,3 %), ces montants n'intégrant pas les pensions éventuellement versées au titre d'autres régimes. Pour ceux qui sont partis l'an dernier, la pension moyenne a atteint 2.006 euros par mois.

VINCENT COLLEN

L Le rapport sur lesechos.fr/document